

Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le

- 3 JUL. 2018

ID : 056-215601626-20180628-DB2018062808-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
28 juin 2018

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES AU-DELA DU MONTANT DES PROCEDURES FORMALISEES-CONSULTATION DU MARCHÉ EVOLUTION, MAINTENANCE, FOURNITURE ET SERVICES ASSOCIES DES INFRASTRUCTURES TELEPHONIQUES ET RESEAUX**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN , Thierry LE FLOCH , Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Nolwenn DELALEE ;

**Secrétaire de séance : David DREGOIRE**

**Présents : 29**  
**Pouvoirs : 04**  
**Absents : 00**

**n°08**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES AU-DELA DU MONTANT DES PROCEDURES FORMALISEES-CONSULTATION DU MARCHE EVOLUTION, MAINTENANCE, FOURNITURE ET SERVICES ASSOCIES DES INFRASTRUCTURES TELEPHONIQUES ET RESEAUX**

Rapporteur : Bernard Clergeon

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDÉRANT qu'il convient de valider la passation du marché Evolution, maintenance, fourniture et services associés des infrastructures téléphoniques et réseaux,

La présente consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément à l'article 26 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à l'article 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres.

Considérant le besoin d'évolution des infrastructures téléphoniques et réseaux de la mairie et du CCAS, il a été lancé un marché, pour une durée de quatre ans, découpé en deux lots :

- Lot 1 : Evolution de l'infrastructure téléphonie  
Montant prévisionnel : 153 000 euros HT (investissement et maintenance)
- Lot 2 : Evolution de l'infrastructure réseau  
Montant prévisionnel : 216 000 euros HT (investissement et maintenance)

Pour rappel, l'évolution de l'infrastructure réseau poursuit 2 objectifs principaux :

- Sécurisation du fonctionnement de l'infrastructure globale de la collectivité, tant en termes de données que de téléphonie, par le remplacement de la totalité des commutateurs dont l'âge moyen est supérieur à 6 ans.
- Mise en œuvre de nouveaux commutateurs dotés de fonctionnalités en adéquation avec les évolutifs de l'infrastructure dans sa globalité (disponibilité, sécurité, supervision)

Considérant les montants forfaitaires proposés par l'entreprise potentiellement attributaire des deux lots, nettement inférieurs aux montants prévisionnels qui avaient été annoncés lors de la délibération de lancement au conseil municipal du 4 avril 2018, il est nécessaire de délibérer sur les montants forfaitaires définitifs :

- Lot 1, montant forfaitaire (investissement et maintenance) : 110 976 HT

- Lot 2, Montant forfaitaire (investissement et maintenance) : 155 285 HT

Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le

- 3 JUL. 2018

ID : 056-215601626-20180628-DB2018062808-DE

Le présent marché s'exécute en effet principalement avec les prix l'annexe financière. Le marché pourra s'exécuter pour partie avec des bons de commande concernant les formations, les fournitures du catalogue et d'éventuelles prestations complémentaires, sans minimum ni maximum.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 18 juin 2018,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 18 juin 2018, décidant d'attribuer le lot 1 à la société NextiraOne et le lot 2 à la société NextiraOne,

VU le rapport présenté au Conseil municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

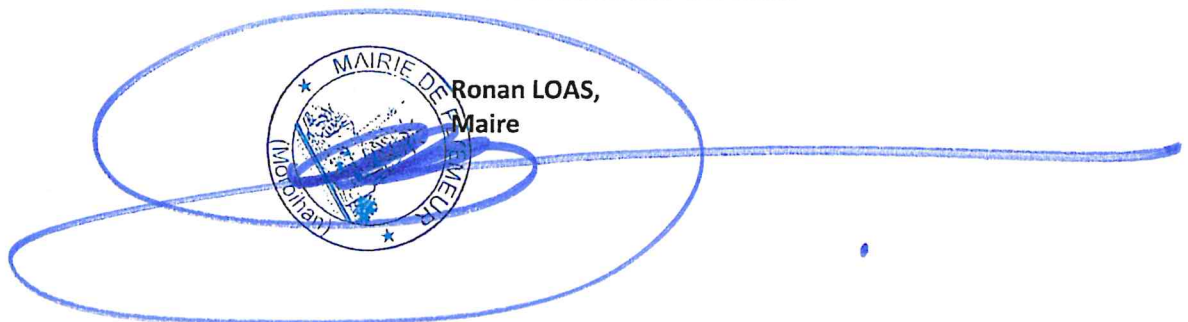
- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises publié sur la plateforme dématérialisée le 20 avril, avec publicité auprès du BOAMP et du JOUE, à échéance de dépôt des offres au 22 mai 2018. Ce dossier reste disponible auprès du service commande publique (pôle aménagement patrimoine, Boulevard Mitterrand) ;
  
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure ainsi que ses avenants.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ**

**8 ABSTENTIONS**

(L. TONNERRE, D. SAURAY, M. ROUALO, D. DAUGES, T. DUPONT, P. DONIES, D. QUINTIN, I. LE RIBLAIR)

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

The image shows a blue ink signature of Ronan LOAS, Maire, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MEUR' and 'Meur' and is surrounded by a decorative border. The signature is a large, fluid blue scribble that extends to the right.